

A Tullins, le 11 Juin 2020

Nos réf. : LG/SI C 20.06.002

Objet : Nouvelles dispositions COVID-19

Madame, Monsieur,

Le 28 mai 2020, le ministre des solidarités et de la santé a précisé les possibilités d'assouplissement du confinement en fonction de la zone épidémique et la situation particulière des établissements.

Dès lors, la cellule de crise du centre hospitalier Michel Perret a acté des évolutions concernant les activités thérapeutiques proposées aux résidents des services du pôle gériatrique mais également l'organisation des visites pour l'ensemble des patients de l'établissement, en se conformant aux instructions nationales du 2 et 4 juin 2020.

Concernant spécifiquement le pôle gériatrique

Des activités thérapeutiques animées par les professionnels de l'établissement en psychomotricité et en activités physiques adaptées vont reprendre, dans le respect des mesures de précaution et des gestes barrières.

Concernant l'ensemble des résidents et des patients de l'établissement

Les consignes encouragent les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et les unités de soins de longue durée à ouvrir plus largement l'organisation des visites à la demande du résident ou de ses proches.

Dès lors, **il a été décidé dans un premier temps de mettre en place une organisation permettant de multiplier par 3 le nombre de créneaux de visites pour les résidents d'EHPAD et d'USLD** grâce à des professionnels dédiés et plusieurs salons de RDV.

De plus, dans un souci d'équité et afin de prendre en considération les demandes exprimées par les patients et familles des services du **pôle rééducation, une organisation a été mise en place pour organiser les visites dès le 3 juin.**

Il est temps de franchir une nouvelle étape pour vous permettre d'avoir davantage les visites. **Très prochainement, sur proposition de la cadre de santé du service, vous pourrez recevoir vos visiteurs directement dans votre chambre, sur RDV et non plus dans les salons de visite.**

Afin de respecter au mieux les consignes de sécurité sanitaire, **une capacité maximale de 6 visites par jour et par service a été fixée** (à l'exception du service Paul Cézanne, pour lequel la capacité retenue est de 2 visites par jour).

Le cadre de santé de l'unité proposera un RDV à vos proches, qui s'engageront, pour la santé de tous, à respecter les modalités suivantes :

- Le respect strict des **mesures barrières** :
 - o Port du **masque obligatoire** (masque chirurgical ou grand public, propre et apporté par vos soins),
 - o **Hygiène des mains et prise de température** (nécessairement inférieure à 38°) ;
 - o **Distanciation physique** de 1,5m pendant **la visite qui se passe uniquement en chambre** ;
- **Absence de symptôme** de Covid-19 (absence de signe respiratoire, de signe ORL aigu ou de signe digestif) au moment de la visite et dans les 15 jours qui la précèdent ;
- **Ne pas avoir pris dans les 12h un traitement antipyrétique** (paracétamol, aspirine, ...) ;
- La **signature d'une charte** qui contient les règles d'organisation des visites ;
- Le **renseignement d'un registre** (identité, contact, heures d'arrivée et de départ) ;
- La possibilité de visite **pour 2 personnes maximum adultes et mineurs** (accompagnés et s'engageant à respecter les mesures barrière)
- La visite se déroule entre **14h à 18h tous les jours pour le pôle rééducation, du lundi au vendredi pour le pôle gériatrique** ;
-

Afin de faciliter ces démarches, **une organisation spécifique est mise en place.**

Ainsi, **des agents hospitaliers vous accueilleront** à l'entrée principale pour le pôle rééducation et dans l'atrium du bâtiment chartreuse pour le pôle gériatrique.

Je vous remercie d'avance pour la courtoisie dont vous ferez preuve à leur égard.

En cas de transgression des règles de sécurité et gestes barrières ou de comportements déplacés à l'égard du personnel hospitalier, **les visites seront suspendues.**

Nous vous rappelons que toutes ces mesures sont destinées à protéger vos proches et que l'objectif est d'organiser un déconfinement progressif jusqu'à un retour à la situation normale, si la sécurité sanitaire le permet.

Vous en remerciant par avance pour votre compréhension,

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur,



Laurent GRESSE